



Après les comptages et observations effectués les 6, 13 et 20 mai, Vélo Utile a dressé un bilan et fait des constatations...
...qui conduisent à des propositions soumises à Monsieur le Maire.

Mais comme la période électorale s'y prêtait...
...Vélo Utile a déposé aux permanence de campagne des candidats, samedi 3 juin ou remis en main propre lors du marché, un exemplaire du courrier et du dossier concernant l'opération « Je fais mes courses à vélo ».

Trois candidats n'ont pas pu être joints.

Voici les grandes lignes de ce courrier :

L'association Vélo Utile représente les usagers cyclistes urbains sur l'agglomération briochine et rassemble à ce jour plus de 500 adhérents. Œuvrant pour la promotion du vélo comme moyen de transport au quotidien, nous cherchons à nous inscrire comme partenaire des acteurs publics en tant qu'utilisateur du vélo au quotidien et être force de proposition dans le domaine du vélo urbain et périurbain.

A ce titre, l'association a mené une étude sur trois samedi consécutifs à l'occasion du marché de Saint Briec. Comme vous, notre association est très attachée à la (re)vitalisation du centre ville, cœur urbain de l'agglomération, à son attractivité et à sa vie économique. Nous voulons que notre cadre de vie soit accueillant, que les déplacements se fassent en toute sécurité et soient facilités... tout en soutenant l'activité des professionnels qui y vivent.

C'est l'objectif de la campagne « Je fais mes courses à vélo ! » que nous lançons.

Vélo Utile souhaite vous présenter, dans le document joint, les observations et les analyses faites à cette occasion. À la suite de ces constatations, Vélo Utile fait trois propositions très concrètes que vous lirez en conclusion de notre étude.

Nous souhaitons connaître, en quelques lignes, votre sentiment sur ces propositions et sur le cadre général de cette campagne « Je fais mes courses à vélo ! ». Nous voudrions savoir comment, dans l'hypothèse de votre élection, vous allez favoriser la pratique du vélo en ville et la sécurité des piétons, et quels appuis vous apporteriez à la réalisation des trois mesures que nous suggérons pour cette place du Puits au Lait.

En vous remerciant de votre réponse et de l'attention que vous voudrez bien porter à nos propositions, Veuillez croire Mesdames et Messieurs les candidat(e)s en notre attachement à la qualité de vie dans notre circonscription .

Nous avons aussi sollicité une rencontre avec Monsieur le Maire de St Briec et par ailleurs aussi président de l'Agglomération pour envisager l'étude de nos propositions concrètes...
Dès que le souffle des législatives sera retombé, nous poursuivrons cette action et l'opération « Je fais mes courses à vélo » activement avec de nouveaux rendez vous en septembre !

Voici dans l'ordre de réception, les réponses reçues...

Pour éviter les « litiges » nous ne ferons aucun lien vers les programmes détaillés...

...nous vous laissons les plaisirs de cette recherche !

Marion GORGIARD « La France Insoumise » (reçu le 4/06)



Cette enquête "je fais mes courses à vélo" prouve combien l'attractivité de Saint-Brieuc comme des autres communes ne repose pas sur le tout accessible en voiture, loin de là. A tous les bénéfices du déplacement à vélo (plus fluide, zéro pollution, très peu encombrant, économique, avec le plaisir de pédaler), s'ajoute le lien social, sans lequel peu de choses peuvent voir le jour... et qui passe par le commerce de proximité.

J'approuve évidemment les 3 propositions faites à la fin de votre enquête, et pense que celle d'un parc à vélo équipé place du Puits au lait peut être réalisée également dans d'autres lieux de la commune.

Pour ma part, l'aménagement de la place de la Résistance en espace totalement piéton, avec des arbustes et des bancs, est essentiel : pour le plaisir de déambuler sans gaz d'échappement, se poser (indispensable !), et bien sûr contribuer à la fameuse attractivité du centre, notamment esthétique.

Le jardin Allende qui est ainsi aménagé se trouve trop proche des axes de grande circulation, il existe suffisamment de parkings pour contenir les voitures, et le marché y serait mis en valeur. Une vraie place ! Les élections législatives étant nationales et non locales, mon appui si je suis élue ne serait que formel. En revanche, dans le cadre d'une proposition de loi, réfléchir par exemple à contraindre les communes à un pourcentage de leur budget dédié aux pistes cyclables, aménagements de voie piétonnes, élargissement des trottoirs, bus équipés d'une plate-forme, etc.

En effet pour le moment, si l'on incite les particuliers à l'utilisation du vélo, il existe peu d'obligation pour les communes quant à une pratique facilitée et sans risque, laissée à leur appréciation.

Enfin pour complément, dans l'un des livrets thématiques du programme "l'Avenir en commun", programme sur lequel je me suis engagée en tant que candidate, et dont les propositions rejoignent les vôtres.

Livret thématique **"Pour des transports écologiques et accessibles"** toute cette partie du programme est établie en faveur de transports non polluants, avec le remaillage du transport ferroviaire et la taxation du diesel. Plus particulièrement **sur les déplacements à vélo, les mesures sont indiquées aux pages 8, 11, 15, 16**

Aurélien DANVERT « Europe Écologie Les Verts » (reçu le 5/06)

Nous sommes bien évidemment favorables aux 3 propositions formulées par « Vélo Utile » pour redonner de la place au vélo à Saint-Brieuc.

Plus généralement, nous sommes favorables à un véritable partage de l'espace public pour redonner une véritable place aux piétons et aux cyclistes.

Pourquoi partager l'espace public ?

En effet, afin de lutter contre le réchauffement climatique, contre la pollution (50000 morts par an) et pour apaiser la circulation en ville, le développement des modes de déplacement doux est indispensable. Cependant, on ne peut pas attendre que les gens se déplacent autrement, il faut les y inciter activement et construire des aménagements adaptés. Les responsables politiques doivent donc se saisir de la question !

Que peuvent faire les responsables politiques ?

Il faut d'abord noter que la majorité des leviers ne se trouvent pas à l'Assemblée nationale mais sont de la compétence des collectivités (communes et agglomérations notamment). Ces collectivités ont les principales clefs pour engager les actions nécessaires : développement et sécurisation du réseau cyclable, développement des équipements vélos (ex : arceaux), développement des zones 30 et mise en place d'un code de la rue, mise en place d'un service de location de vélo, état généraux du vélo, développement des vélos-écoles, etc.

Au regard des propositions que les écologistes font, la politique cyclable mise en œuvre dans l'agglomération briochine apparaît bien faible. Pour exemple, un schéma directeur cyclable a été voté il y a 7 ans ; mais celui-ci, malgré son manque d'ambition, n'est toujours pas terminé (fait à seulement 60%) !

Que peut faire un député ?

L'action des parlementaires est en revanche limitée sur cette question puisque beaucoup de leviers sont entre les mains des collectivités. Les écologistes porteront néanmoins à l'Assemblée nationale plusieurs propositions



favorisant le développement du vélo comme :

- création d'un observatoire du vélo
- organiser des états généraux du vélo à l'échelle nationale
- modifier le code de la route pour le rendre plus adapté à la pratique du vélo et des autres déplacements doux
- amplifier et accélérer la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo
- obliger les collectivités et les entreprises à se saisir de la question (ex : en rendant le plan de déplacement vélo obligatoire)
- organiser des communications nationales (séminaire, débat public, etc) sur la pratique du vélo

Les écologistes ont déjà prouvé qu'ils pouvaient mettre en place une politique cyclable innovante et ambitieuse sur les territoires. Il serait étonnant de ne pas leur faire confiance pour l'amplifier à l'échelle nationale. Il serait encore plus étonnant de croire que certains candidats feront nationalement ce qu'ils n'ont pas fait au niveau local.

Alain Le Fol « Lutte Ouvrière » (reçu le 6/06)



Le développement du vélo en ville, pourquoi pas, mais à condition de mettre les moyens pour assurer la sécurité de tous (cyclistes, piétons...) et mettre à disposition les vélos pour la population la plus défavorisée serait aussi un geste fort.

Tout cela doit être discuté avec l'ensemble des usagers (cyclistes, automobilistes, piétons) qui doivent donner leur avis avant toute décision.

Pour ma part, je suis pour le développement des transports en commun gratuits pour permettre au plus grand nombre de se déplacer. Cela éviterait aussi un certain encombrement du centre ville par les voitures.

Mais si le vélo est parfois une solution pour les déplacements courts, il n'en est pas de même pour ceux qui doivent utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, cela représente un coût que le patronat est bien loin de prendre en charge sans parler de la fatigue des trajets.

Et la mise en place de moyens collectifs serait une nécessité que malheureusement ni l'état ni le patronat ne sont prêts à prendre en charge.

Jean François PHILIPPE « Parti Communiste Français » (reçu le 7/06)

Pour faire suite à votre demande concernant l'association Vélo Utile, j'ai pris connaissance de vos trois propositions.

Pratiquant régulièrement le vélo, je suis sensible à toutes ces questions.

Faciliter la pratique du vélo dans les centres villes me paraît indispensable.

Pour mettre en place ces politiques il faut réunir tous les acteurs : élu-e-s, usagers, associations.

Si je suis élu, je m'engage à créer les conditions pour réunir tous les acteurs concernés par ces projets.



Pascal Laporte « OUI LA BRETAGNE » (reçu le 7/06)



Comment favoriser la pratique du vélo?

Tout d'abord, il faut éduquer les plus jeunes à la pratique du vélo mais aussi les parents, sensibiliser les salariés du privé comme du public.

Très souvent, les déplacements pour se rendre sur son lieu de travail sont des déplacements de courtes distances. La ville de Plérin a participé, récemment, à un challenge "Au boulot à vélo", ces actions sont bénéfiques pour la promotion du vélo, pour la santé, et favorisent la lutte contre la pollution...

Comme sur de nombreuses actions, la communication est indispensable. Il faut généraliser le double sens cyclable dans les voies limitées à 30km/h ce qui garantit des itinéraires directs offrant des chemins plus courts pour rejoindre un point à un autre, et encourage la pratique du vélo. Améliorer la signalisation des pistes cyclables car elle est souvent insuffisantes dans les villes. Les habitants ne connaissent pas où très peu les pistes; il faut

investir sur le jalonnement. Il est parfois difficile de trouver un arceau disponible ou visible pour installer son vélo aussi il serait peut-être plus judicieux de prévoir des lieux plus spacieux qui seraient rapidement identifiés et reconnus.

Les difficultés rencontrées sur la place du Puits au lait est un bon exemple.

Les propositions que vous nous présentez me semblent des propositions de bon sens. Il me semble plus pertinent de me rendre sur le site pour mieux appréhender la situation et j'aurai l'occasion de le faire prochainement.

Je vous le confirme "prendre son vélo, ça rends heureux".

Bruno JONCOUR « La République En Marche » (reçu le 8/06)

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'étude et des propositions que vous avez émises à l'occasion de votre campagne « je fais mes courses à vélo ! ».

Même s'il ne vous aura pas échappé que le sujet n'est absolument pas du ressort de l'Assemblée nationale, c'est avec plaisir que je prends soin de répondre à vos suggestions, que nous ne manquerons pas d'approfondir ensemble, notamment quant à leur faisabilité technique, lors de prochaines rencontres.

1- Tout l'espace du Puits au lait transformé en un parc à vélo moderne, avec un gonfleur de pneu et une borne de recharge vélos à assistance électrique.

Si je suis a priori en accord sur la 1ère partie de votre proposition et l'augmentation du nombre de places de stationnement pour les 2 roues, je serai plus vigilant quant à l'installation des accessoires (gonfleur et bornes de recharges) eu égard aux risques de dégradation. A ce titre, l'exemple des gonfleurs en libre service dans les stations essence est suffisamment flagrant et doit nous amener à réfléchir à une solution pérenne.

2- Pour le passage piéton de la rue Pierre Le Gorrec : la ligne blanche de stop doit être avant le passage piéton, et non après.

Je me suis effectivement souvent interrogé sur la conception de ce carrefour et l'emplacement du passage piéton et de la matérialisation au sol du « stop ». Une modification nécessitera une étude technique en lien avec les services de police afin de répondre aux exigences de sécurité et de confort des véhicules et des piétons.

3- Pour les scooters et motos, réserver deux places parking voitures, le long des rues Jouallan et Pierre Le Gorrec.

En lien avec votre 1ère proposition il conviendra d'étudier plus globalement la répartition de l'espace entre le stationnement des voitures, le parking des vélos et l'espace réservé aux motos et scooters

Vous remerciant de votre engagement pour la qualité de vie et l'attractivité de notre ville.



Sylvie GRONDIN « Les Républicains » (reçu le 9/06)



C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre dossier 'je fais mes courses à vélo'. Toutes propositions œuvrant dans l'intérêt du vélo (et je me permettrais de rajouter "et du piéton", car moi, je fais mes courses à pieds) va dans le bon sens : celui de respect de tout type de transport, celui du respect de l'environnement et celui du respect et du partage de l'espace public. L'espace public et celui du centre ville ne doit pas être acquis aux seules voitures. Je pense aussi, que les mentalités des individus doivent évoluer. Vouloir stationner devant le magasin dans lequel on veut faire ses courses ne doit plus être une habitude. Et si on veut faire évoluer les mentalités, il faut se donner les moyens et les outils pour cela. Plus on donnera les moyens et plus on apportera de la sécurité aux vélos et aux piétons dans le centre ville, plus les gens auront envie de venir en ville à vélo ou à pieds.

C'est exactement ce qui se fait et ce qui se passe dans les pays du nord.

Vos trois propositions sont pertinentes. Elles doivent être étudiées en concertation avec les différents acteurs locaux et les professionnels également.

- 1) espace "puits au lait" : très intéressant et visiblement nécessaire au regard des statistiques. Cela aérerait et vitaliserait également cet espace.
- 2) passage piéton : oui, cela semble du bon sens.
- 3) places scooter et motos : toujours dans l'optique de donner plus de place et d'intérêt aux deux roues en centre ville.

Je n'ai pas de réponses toutes faites et je ne fais pas de promesses. Je rappelle que si je suis élue, je travaillerai pour chaque dossier avec les acteurs concernés. Je n'ai pas la prétention de faire des promesses et d'apporter des réponses sur des dossiers que je ne maîtrise pas forcément.

Cela demande de travailler les dossiers, d'être à l'écoute et de travailler ensemble dans l'intérêt de la cité et de ses habitants. En tout cas, sachez que votre dossier et vos propositions sont intéressantes et qu'elles demandent effectivement que l'on s'y penche sérieusement.

Michel LESAGE « Parti Socialiste » (reçu le 9/06)

J'ai bien reçu votre constat quant à l'efficacité des emplacements mis à disposition par la commune de Saint-Brieuc.

Tout d'abord, je souhaitais vous rappeler que la location de vélo a été mise en place sur l'agglomération de Saint-Brieuc, sous mon impulsion, lorsque j'étais Président de cette collectivité. J'ai poursuivi cet engagement en tant que Député, en votant pour favoriser le transport écologique qui a repris les propositions du club des parlementaires pour le vélo, auquel j'appartenais dès 2012 et créé à l'initiative du Club des villes et territoires cyclables.

Voici, à titre d'exemple, quelques mesures phares que nous avons mises en place :

- **Un dispositif d'indemnité kilométrique vélo** a été mis en place. Les salariés du secteur privé peuvent obtenir 0,25€ par kilomètre de la part de leur employeur.
- **Une réduction d'impôts** est mise en place pour les employeurs mettant à disposition des vélos allant jusqu'à 25% du prix total de l'achat des vélos et de leur entretien. De plus,
- **Chaque permis de construire** demandé pour un bâtiment industriel ou commercial et prévoyant des places de stationnements doit impérativement inclure la mise en place de stationnements pour les vélos.
- **Prime de 200€** aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Mon action en tant que député a contribué à la mise en place de mesures significatives en faveur du transport écologique et c'est cet impératif de transition énergétique que je souhaite poursuivre si je suis réélu : favoriser les économies d'énergies, sensibiliser à l'environnement et élaborer sur les territoires des contrats régionaux et locaux pour une croissance verte.

